1er janvier 2024

Adj. Adm. Ppal de

1^{ère} ou 2^{ème} classe

TITULAIRE

Adj. Adm. Ppal de

1ère ou 2ème classe

CONTRACTUEL

Adjoint administratif

TITULAIRE

Adjoint administratif

CONTRACTUEL

31 décembre 2027

Situation au 1er janvier 2028

2 situations possibles:

- 1. Rédacteur
- 2. Adj. Adm. Ppal de 1ère ou 2ème classe.

2 situations possibles:

- 1. Si CDD. Rédacteur contractuel
- 2. Si CDI avant le 01/01/2028, l'autorité territoriale n'est pas dans l'obligation de modifier les indices de rémunération. L'agent reste Adj. Adm. Ppal de 1ère ou 2ème classe

contractuel

2 situations possibles:

- 1. Rédacteur
- 2. Adj. Adm. Ppal de 1ère ou 2ème classe.

Situation

illégale à

l'origine

Situation

illégale à

l'origine

1. Seules les communes de moins de 3500 habitants peuvent nommer un(e) secrétaire général(e) de mairie jusqu'au 31/12/2027. A compter du 1er janvier 2028, seules les communes de - 2000 habitants le pourront.

RAPPELS IMPORTANTS

2. Les contractuels ne sont pas titulaires de leur grade.

Peut bénéficier de la PI Rédacteur SGM CNES DE - 2000 HAB

Pas de PI possible et pas de NBI

Peut être nommé(e) Rédacteur

Contractuel

Pas de PI immédiate

Pas de nomination SGM

Pas de NBI

Pas de PI

Pas de NBI

Conditions:

- 4 ans d'ancienneté dans les fonctions de secrétaire de mairie (titulaire ou contractuel);
- Au 31/12 de N-1, 2 jours de formation de professionnalisation sur les 5 dernières années ;
 - Arrêté de nomination « Secrétaire Général de Mairie »

A faire:

- Délibération portant création de l'emploi de rédacteur et fixant les indices de rémunération ;
- Avenant au contrat : modification du grade ;
- Arrêté portant nomination SGM.

Evolutions possibles

- Avancement de grade (vérifier les conditions);
- Examen professionnel;
- Concours.

Régularisation:

- Délibération portant création de l'emploi de rédacteur;
- Ou délibération portant création de l'emploi d'Adj. Adm. Ppal de 1ère ou 2ème cl;
- Fixer les indices de rémunération ;
- Arrêté portant nomination SGM.

2 situations possibles:

- Rédacteur Contractuel
- 2. Adj. Adm. Ppal de 1ère ou 2ème classe Contractuel.

CIRCULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET

